Nations Unies

ICCD/COP(10)/9

Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
20 juillet 2011
Français
Original: anglais

Conférence des Parties
Dixième session
Changwon (République de Corée), 10-21 octobre 2011
Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire
Programme et budget
Programme et budget de l'exercice biennal 2012-1013

Projet de programme de travail biennal chiffré du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2012-2013)

Résumé

Le présent projet de programme de travail et de budget donne un aperçu chiffré des activités prévues pour le Mécanisme mondial au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Y sont énoncées les priorités stratégiques du Mécanisme mondial, compte tenu des différents domaines d'intervention et des priorités du Mécanisme au titre des objectifs opérationnels 1, 2 et surtout 5 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie). Les services, les instruments et le dispositif organisationnel du Mécanisme mondial y sont présentés, de même que les hypothèses et les risques pris en compte pour l'élaboration du document, la politique d'assurance qualité en vigueur au Mécanisme mondial et son utilisation des ressources affectées à son fonctionnement.

La structure du budget telle que présentée ci-après est expliquée, et une section consacrée aux transferts financiers au Mécanisme mondial présente en détail les sommes dues par le secrétariat et les arriérés de paiement des pays parties. Le document expose en détail les ressources nécessaires au titre du budget de base du Mécanisme mondial et aux contributions volontaires aux activités du Mécanisme, et s'achève sur quelques conclusions d'ordre général.

Le programme et le budget pour l'exercice biennal 2012-2013 sont présentés sous l'angle des trois objectifs opérationnels de la Stratégie pour lesquels le Mécanisme mondial est prié d'apporter sa contribution, à savoir l'objectif opérationnel 5 tout d'abord, pour lequel le Mécanisme mondial joue un rôle de premier plan, puis les objectifs opérationnels 1 et 2, pour lesquels le Mécanisme a un rôle d'appui dans le processus de mise en œuvre. Les activités menées à des fins institutionnelles sont présentées au titre du chapitre III.E.4 (Direction exécutive et administration), et le budget d'ensemble est présenté à travers quatre scénarios.

GE.11-62408 (F) 010911 130911

Merci de recycler

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Présentation du projet de programme de travail et de budget pour 2012-2013	1−2	3
II.	Considérations d'ordre stratégique	3−27	3
	A. Domaines d'intervention	3−4	3
	B. Priorités	5−11	4
	C. Services, instruments et dispositif organisationnel	12−19	5
	D. Hypothèses et risques	20−22	7
	E. Politique d'assurance qualité	23−25	8
	F. Financement des opérations du Mécanisme mondial	26−27	8
III.	Considérations d'ordre budgétaire	28−48	9
	A. Forme adoptée pour la présentation du budget	28−32	9
	B. Transferts financiers: sommes dues et arriérés de paiement	33−35	10
	C. Explications relatives au budget de base et aux contributions volontaires	36−45	10
	D. Conclusions	46−47	12
	E. Montant requis	48	12
Annexe			
	Organigramme du Mécanisme mondial		20
Tableaux			
1.	Objectif opérationnel 5: effectifs requis (prévisions)		12
2.	Objectif opérationnel 5: prévisions de ressources financières requises par poste de dépenses		13
3.	Objectif opérationnel 5: budget prévu, par résultat		13
4.	Objectif opérationnel 1: effectifs requis (prévisions)		14
5.	Objectif opérationnel 1: prévisions de ressources financières requises par poste de dépenses		14
6.	Objectif opérationnel 1: budget prévu, par résultat		14
7.	Objectif opérationnel 2: effectifs requis (prévisions)		15
8.	Objectif opérationnel 2: prévisions de ressources financières requises par poste de dépenses		15
9.	Objectif opérationnel 2: budget prévu, par résultat		16
10.	Direction exécutive et administration: effectifs requis (prévisions)		16
11.	Direction exécutive et administration: prévisions de ressources financières requises par poste de dépenses		17
12.	Direction exécutive et administration: budget prévu, par résultat		17
13.	Budget total prévu pour le Mécanisme mondial, par objectif opérationnel		17
14.	Budget prévu pour chaque objectif opérationnel, par région		18
15.	Effectifs prévus pour l'exercice biennal		18
16.	Budget total proposé pour le Mécanisme mondial, pour l'exercice biennal 2012-2013		19
17.	Scénarios pour le budget de base		19

I. Présentation du projet de programme de travail et de budget pour 2012-2013

1. Conformément au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie) et aux paragraphes 17 et 18 de la décision 3/COP.8, le Mécanisme mondial présente ci-après son projet de programme de travail et de budget pour 2012-2013.

2. Selon le format de gestion axé sur les résultats applicable pour la présentation des plans de travail pluriannuels des institutions et organes subsidiaires de la Convention, les détails et le cadre logique axé sur les résultats correspondant au programme de travail et au budget du Mécanisme mondial (2012-2013) figureront dans le document ICCD/CRIC(10)/5. Le présent document s'attache aux scénarios budgétaires et aux effectifs requis proposés pour le Mécanisme mondial, et exposant brièvement les considérations d'ordre stratégique (objectifs, priorités, hypothèses et risques, politique d'assurance qualité et financement opérationnel).

II. Considérations d'ordre stratégique

A. Domaines d'intervention

3. Aux termes de son mandat tel qu'énoncé au paragraphe 4 de l'article 21 de la Convention, le Mécanisme mondial doit, notamment, «encourager les actions conduisant à la mobilisation et à l'acheminement, au profit des pays en développement parties touchés, de ressources financières importantes, notamment pour le transfert de technologie (…)». En application de ce mandat, le Mécanisme mondial établit ses objectifs à partir de la Stratégie en s'attachant aux pays en développement parties touchés à la Convention, en particulier en Afrique. Toutefois, en tant qu'organe subsidiaire de la Convention, il assure, selon que de besoin, des services aux autres Parties à la Convention, notamment aux pays parties figurant à l'annexe V concernant la mise en œuvre au niveau régional.

4. Pour s'acquitter de son mandat et donner effet aux décisions prises par la Conférence des Parties au sujet de la Stratégie, la démarche et les activités du Mécanisme mondial sont axées sur les trois objectifs généraux ci-après, à plus long terme:

a) Aider les pays parties à mettre en place et mettre en œuvre des cadres d'investissement intégrés afin de lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) et d'assurer la gestion durable des terres grâce à la gestion des connaissances, à la coopération Sud-Sud, à l'engagement direct à l'échelle du pays et de la sous-région, ainsi qu'aux travaux d'analyse sur l'évaluation économique des terres, les flux financiers, les instruments de financement et les institutions de financement;

b) Identifier les possibilités de financement en coopération et partenariat avec les institutions nationales et les organisations internationales, en particulier les financements novateurs, et en faciliter l'accès afin d'étoffer les financements consacrés à la gestion durable des terres au niveau national; et

c) Assurer les services nécessaires à l'ensemble du processus d'élaboration des politiques qui relève de la Convention, en aidant les pays parties lors des activités préparatoires aux Conférences des Parties et réunions du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) et lors de leur participation, et en offrant un appui aux pays parties pour la mise en œuvre des mécanismes régionaux de coordination, en étroite coopération avec le secrétariat.

B. Priorités

5. Le Mécanisme mondial exerce une responsabilité de premier plan dans la réalisation de l'objectif opérationnel 5 de la Stratégie, qui a trait au financement et au transfert de technologie pour la mise en œuvre de la Convention. L'objectif opérationnel 5 est donc la priorité absolue du Mécanisme mondial dans l'établissement de son programme de travail, de son budget et des accords avec les organismes donateurs et autres contributeurs volontaires au Mécanisme mondial.

6. Le résultat 5.1 exige des pays parties qu'ils mettent en place des cadres d'investissement intégrés. Le Mécanisme mondial a adopté ce principe et en a fait son principal vecteur pour l'amplification des financements consacrés à la gestion durable des terres. Le concept opérationnel de la stratégie de financement intégrée veut que le Mécanisme mondial contribue à la mise en œuvre effective des programmes d'action nationaux ou autres programmes concernant la gestion durable des terres. Les plates-formes de financement à l'échelon sous-régional évoquées au sous-alinéa ii d) de l'alinéa *b* du paragraphe 18 de l'annexe à la décision 3/COP.8 sont devenues une priorité majeure pour le Mécanisme mondial, en particulier dans les régions de l'Afrique et de l'Amérique latine et des Caraïbes[1].

7. Conformément au résultat 5.2 concernant la fourniture de ressources financières par les pays parties développés, le Mécanisme mondial associe ces pays en amont via sa plate-forme multibailleurs, la Plate-forme mondiale des donateurs pour le développement rural et le secrétariat de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, présidée par le Fonds international de développement agricole (FIDA). Il travaille aussi avec un certain nombre de contacts bilatéraux et d'organismes donateurs en diverses instances et à différents niveaux.

8. Comme prévu au résultat 5.3, relatif à la mobilisation des ressources financières des institutions financières pour les investissements au niveau national, le Mécanisme mondial constitue des partenariats en renforçant la coopération avec les organisations membres du Comité de facilitation du Mécanisme mondial[2] et d'autres partenaires clefs, en particulier avec les banques de développement régionales, qui ne sont pas membres du Comité de facilitation.

9. Conformément au résultat 5.4 qui porte sur l'identification de sources novatrices de financement et de nouveaux mécanismes de financement, le Mécanisme mondial s'efforce par ses programmes stratégiques d'explorer de nouvelles sources de financement jusque-là inexplorées et d'y accéder, par exemple: le paiement des services liés aux fonctions des écosystèmes, les mécanismes et instruments de financement de la lutte contre les changements climatiques intéressant la gestion durable des terres, les mécanismes et instruments d'accès aux marchés et de financement du commerce susceptibles d'accroître les flux d'investissement dans la gestion durable des terres, ainsi que les financements

[1] ICCD/COP(8)/16/ Add.1, décision 3/COP.8, annexe VI (Cadre de mise en œuvre), par. 18, al. *b*, sous-alinéa ii d).

[2] Le Comité de facilitation a été créé par les décisions 25/COP.1 et 9/COP.3 pour coordonner et renforcer le soutien apporté au Mécanisme mondial en explorant de nouvelles ressources financières ainsi qu'en mobilisant, au sein des institutions respectives, des ressources financières complémentaires. Le Comité rassemble des représentants du FIDA, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale, qui en sont les trois membres fondateurs, ainsi que le secrétariat de la Convention, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUD, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et les banques régionales (Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement et Banque interaméricaine de développement).

nouveaux et supplémentaires pour la sécurité alimentaire, et les investissements par le biais des organisations de la société civile, y compris les fondations.

10. Conformément au résultat 5.5 portant sur l'accès des pays parties touchés à la technologie, le Mécanisme mondial promeut le transfert de technologie et l'accès aux technologies essentiellement via son programme de sensibilisation à la coopération Sud-Sud, d'échange de connaissances entre les pays avec lesquels le Mécanisme mondial interagit et de renforcement des capacités de ces pays.

11. Le Mécanisme mondial a un rôle d'appui à la réalisation des objectifs opérationnels 1 et 2. Les contributions du Mécanisme à ces objectifs demeurent fortement ancrées dans son mandat rappelé au paragraphe 3 ci-dessus, et découlent uniquement de ses travaux visant à amplifier les financements consacrés à la mise en œuvre de la Convention. Le Mécanisme mondial renforce sa coopération avec les autres organes et institutions de la Convention, en particulier avec le secrétariat. Il continuera de faire porter ses efforts sur la mise au point d'arguments économiques justifiant l'accroissement des investissements dans la gestion durable des terres. Il diffusera aussi les enseignements tirés des activités de mise au point et de mise en place de stratégies de financement intégrées à l'échelon national des pays parties. Il coopère étroitement avec le secrétariat en vue de l'obtention de résultats s'agissant de l'impact de l'objectif opérationnel 5 sur l'alignement des programmes d'action nationaux (PAN) et autres cadres politiques ou programmatiques pertinents sur la Stratégie.

C. Services, instruments et dispositif organisationnel

12. Le Mécanisme mondial entend renforcer sa prestation de services en perfectionnant sa structure organisationnelle afin d'améliorer la coordination et la coopération internes, comme l'illustre l'organigramme établi pour la période 2012-2015 (voir l'annexe du présent document).

13. Le groupe Gestion des connaissances appuie le perfectionnement des connaissances via l'échange d'informations et le renforcement des capacités au moyen du programme DIFS (conception de stratégies de financement intégrées pour lutter contre la désertification), qui comporte un module de base ainsi que des modules spécialisés dans les domaines tels que le financement relatif aux changements climatiques, l'aide pour le commerce ou encore le financement relatif aux forêts. La coopération Sud-Sud et la coopération décentralisée, la communication et la sensibilisation, mais aussi la mise en valeur et la formation ciblées des ressources humaines font également partie de ce groupe.

14. En application directe de son mandat tel qu'énoncé dans la Convention, le Mécanisme continuera de fournir aux Parties des informations actualisées et des analyses sur le financement de la Convention, les déterminants et les obstacles financiers, ainsi que l'analyse systématique des flux financiers étroitement liés au système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention (PRAIS), qui est utilisé pour l'établissement des rapports nationaux. L'analyse des flux financiers, réalisée parallèlement à l'établissement des rapports nationaux au moyen de l'annexe financière et des fiches de suivi des programmes et projets, a été menée pour la première fois lors de la neuvième session du CRIC, à Bonn (Allemagne), en février 2011[3]. Le Moteur d'informations

[3] ICCD/CRIC(9)7, ICCD/CRIC(9)8, ICCD/CRIC(9)14, ICCD/CRIC(9)/INF.7 et ICCD/CRIC(9)/INF.12.

financières sur la dégradation des terres (FIELD)[4] est actuellement mis à jour et étoffé; il devrait être prêt pour la dixième Conférence des Parties, en octobre 2011.

15. Le groupe Programmes stratégiques vise à renforcer les activités du Mécanisme mondial aux niveaux national et sous-régional en lui offrant des services de conseil, d'analyse et d'actualisation des informations relatives aux questions financières intéressant la Convention, notamment les instruments et fonds de financement novateurs, le financement par secteur, les flux financiers, les examens des portefeuilles des institutions internationales, l'architecture financière internationale et la valorisation économique des terres dans un vaste éventail de pays et de sous-régions. Ces travaux sont souvent réalisés en association avec les organisations partenaires qui peuvent mettre leur expérience technique spécialisée au service du groupe.

16. Le groupe Programmes régionaux œuvre essentiellement au niveau national et coopère avec les institutions sous-régionales et régionales, selon que de besoin. Les organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou encore le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les institutions financières telles que la Banque mondiale, le FIDA et les banques de développement régionales, ainsi que les organismes bilatéraux des pays développés et la Commission européenne sont partenaires du Mécanisme mondial à l'échelon national surtout. Un autre partenaire d'importance est le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), y compris ses agents d'exécution. Les activités du groupe Programmes régionaux sont essentiellement axées sur la mise au point de stratégies de financement intégrées à l'appui des programmes d'action nationaux et des cadres d'investissement intégrés destinés à faciliter la gestion durable des terres.

17. Le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et d'autres initiatives régionales ou sous-régionales telles que l'Initiative des pays d'Asie centrale en faveur de la gestion des terres et la coopération au titre de TerrAfrica sont autant d'exemples de cadres dans lesquels le Mécanisme mondial agit grâce aux partenariats afin de garantir un impact optimal. La poursuite de la coopération en Amérique centrale et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en général, s'agissant des plates-formes de financement, alimentera la coopération naissante du Mécanisme mondial au titre de l'Initiative de la grande muraille verte, qui associe des organisations telles que le FEM, la Commission européenne, la Banque mondiale et la FAO.

18. Instrument de la plus haute importance du Mécanisme mondial, la stratégie de financement intégrée s'est montrée efficace pour systématiser un processus axé sur les pays tirant parti des ressources permettant de mettre en œuvre les efforts de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et pour la transposition à plus large échelle des pratiques de gestion durable des terres. Les stratégies de financement intégrées offrent un cadre directeur à la localisation et à la mobilisation d'une combinaison de ressources financières pour les programmes et projets portant sur la gestion durable des terres. Outre la définition et la mobilisation du dosage adéquat de financements (interne, externe et novateur), ces stratégies mettent en évidence des obstacles liés à l'identification, à l'allocation et au versement des ressources. La stratégie de financement intégrée a pour

[4] Le Moteur d'informations financières sur la dégradation des terres (FIELD) est un système de gestion des connaissances permettant de rechercher, partager et exploiter les informations ayant trait au financement de la gestion durable des terres. Mis au point par le Mécanisme mondial en application de la décision 24/COP.1, il a pour objectif principal de donner les informations utiles sur les sources de financement, les besoins financiers et les flux d'investissements relatifs à la mise en œuvre de la Convention. Le système est accessible en ligne, à l'adresse: http://www.gmfield.info (site en construction de juin à septembre 2011).

objectif d'élaborer un cadre d'investissement intégré pour la mise en œuvre du programme d'action national, ce qui la relie sur le plan instrumental à la Stratégie, en particulier à ses objectifs opérationnels 4 et 5.

19. Le groupe Direction exécutive et administration est responsable de l'administration du budget et des relations avec les donateurs en ce qui concerne en particulier la levée des contributions volontaires pour les interventions du Mécanisme mondial. En outre, le Programme de gestion des connaissances (développement des connaissances et coopération Sud-Sud, sensibilisation et communication) et l'appui aux mécanismes de coordination régionale font partie de la Direction exécutive et administration. La tâche essentielle de ce groupe consiste à coordonner les travaux préparatoires aux conférences qui se tiennent au titre de la Convention − Conférences des Parties, CRIC, Comité de la science et de la technologie (CST) −, y compris l'établissement de la documentation par le Mécanisme mondial. L'appui du Mécanisme mondial aux mécanismes de coordination régionale consiste surtout à veiller à ce que les programmes de travail des régions recourent effectivement aux mécanismes de coordination régionale. Les ressources humaines et financières du Mécanisme requises pour appuyer les mécanismes de coordination régionale se limitent aux manifestations et processus régionaux et mondiaux directement liés à la Convention, ainsi qu'aux volets régionaux des activités du Mécanisme en matière d'évaluation économique des terres.

D. Hypothèses et risques

20. Le Mécanisme mondial mène ses activités en partant du principe que les pays parties se sont entendus sur les services qu'il assure. La première expression de ce consensus réside dans la décision 7/COP.7 adoptée par la Conférence des Parties, par laquelle les Parties ont encouragé le Mécanisme mondial à accroître son appui à la stratégie unifiée et à la politique plus volontariste du Mécanisme mondial. Deuxièmement, régulièrement les pays parties adoptent le programme de travail et le budget du Mécanisme. Ceux établis pour l'exercice 2010-2011 en particulier, adoptés à la neuvième Conférence des Parties, énoncent très explicitement les services attendus du Mécanisme mondial dans le cadre de la Stratégie. Troisièmement, le nombre croissant de demandes de pays parties au Mécanisme pour qu'il les aide à mettre en œuvre le cadre d'investissement intégré via les processus de stratégie de financement intégrée, et le fait que les mécanismes de coordination régionale dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (annexe III) et dans la région de l'Europe centrale et orientale (annexe V) font de la mise au point de stratégies de financement intégrées une priorité, montrent bien que le Mécanisme mondial a trouvé les moyens d'appliquer pleinement son mandat en coopération avec divers partenaires. Les initiatives de formation spécialisée et de perfectionnement des connaissances sur le financement, ainsi que la coopération directe avec les pays parties, s'avèrent une offre de services combinés qui fonctionne. De plus, les organismes donateurs ont jusque-là réagi positivement. Dans une récente enquête de satisfaction menée auprès des clients, le Mécanisme mondial a bénéficié d'une bonne évaluation de sa prestation de services (voir le document de séance non officiel qui doit être distribué à la dixième Conférence des Parties).

21. Le risque persiste toutefois que le consensus des pays parties autour des services du Mécanisme mondial soit encore trop fragile dans le contexte politique actuel de la Convention. Il est impératif que les pays parties expriment leur consensus dans une décision de la Conférence des Parties énonçant clairement l'orientation, la délimitation et le cadre des services du Mécanisme mondial et permettant ainsi à la Conférence des Parties de mieux assurer la supervision et l'orientation requises. Les deux évaluations récentes ont montré que nombre de décisions concernant le Mécanisme mondial et les services qu'il

fournit ne reposent pas systématiquement sur une perspective commune à tous les pays parties.

22. De plus, le manque de consensus sur les interventions et les services du Mécanisme mondial a considérablement gêné la mise en œuvre de son programme de travail, les organismes donateurs en particulier s'attendant à ce que la Conférence des Parties adopte une décision conséquente sur le Mécanisme mondial. Il va de soi que cette décision ne devrait pas se limiter aux seuls nouveaux arrangements institutionnels mais aller au-delà et définir de façon stricte ce que l'on peut attendre du Mécanisme mondial compte tenu des ressources prélevées du budget de base et des contributions volontaires mises à sa disposition.

E. Politique d'assurance qualité

23. Le système de gestion axée sur les résultats, auquel le Mécanisme mondial et d'autres institutions et organes subsidiaires de la Convention recourent pour établir leur programme de travail et leur budget, garantit que le Mécanisme mondial maintient la Stratégie à l'avant-plan de ses travaux et qu'il applique bien la logique de la gestion axée sur les résultats inscrite dans la Stratégie.

24. De plus, comme requis à l'annexe III de la décision 1/COP.9, le Mécanisme mondial diffusera la méthode d'évaluation des résultats et de son impact sous forme d'un document de séance non officiel lors de la dixième Conférence des Parties. Le projet correspondant a été soumis aux coordonnateurs nationaux avec lesquels le Mécanisme coopère, ainsi qu'aux membres du Comité de facilitation du Mécanisme mondial et à la plate-forme multibailleurs. La méthode en question renforcera le système de suivi et d'évaluation du Mécanisme, actuellement axé sur l'établissement des rapports sur l'état d'avancement des travaux à l'intention de la Conférence des Parties et des organismes donateurs, mais qui n'offre pas encore suffisamment d'analyses des résultats, de l'impact, de la rentabilité et des avantages comparatifs du Mécanisme mondial et de la stratégie de financement intégrée.

25. L'étape suivante en matière de politique d'assurance qualité du Mécanisme mondial consiste à œuvrer avec les pays parties et leurs coordonnateurs nationaux à l'élaboration d'une méthode solide, transparente et fiable pour l'évaluation des résultats et de l'impact de la stratégie de financement intégrée à l'échelon national en tant qu'outil permettant de parvenir en fin de compte aux cadres d'investissement intégrés. Avec ces outils en place, le Mécanisme mondial a mis au point la documentation requise, qui à ce jour comprend des publications sur le concept de stratégie d'investissement intégrée et les modalités d'intervention dans les pays (voir http://www.global-mechanism.org/fr).

F. Financement des opérations du Mécanisme mondial

26. Le Mécanisme mondial demeurera financé par les contributions statutaires des pays parties à la Convention à partir de son budget de base, qui couvre essentiellement les dépenses de personnel, mais une partie relativement modeste est consacrée à l'analyse financière et à l'établissement de rapports financiers. Les contributions volontaires aux programmes du Mécanisme mondial continueront d'être levées auprès des donateurs bilatéraux, des organisations multilatérales et d'autres contributeurs. La plate-forme multibailleurs du Mécanisme mondial facilitera l'élargissement du financement opérationnel du Mécanisme.

27. Toutefois, un nombre croissant de décisions de la Conférence des Parties exigent du Mécanisme mondial qu'il fournisse, régulièrement ou ponctuellement, un nombre

grandissant de services aux pays parties aux échelons régional et mondial, non prévus dans le budget de base alloué à la Convention. La raison en est que ces décisions sont rarement confrontées avec le budget. Le processus d'établissement des rapports nationaux/PRAIS et l'élargissement du Moteur FIELD à l'analyse d'un flux de données qui va croissant illustrent bien cette tendance. En outre, la participation du personnel du Mécanisme mondial aux réunions du CRIC et du CST, aux Conférences des Parties et aux réunions de leurs Bureaux n'est assurée qu'en partie par le budget de base. À cet égard, il convient de souligner que le Mécanisme mondial n'a plus assez de fonds sans affectation particulière provenant des contributions volontaires qui puissent être affectés à des activités complémentaires engendrées par les décisions se rapportant à la Conférence des Parties, au CRIC ou au CST, ni de dépenses renouvelables n'ayant pas été rapprochées du budget de base.

III. Considérations d'ordre budgétaire

A. Forme adoptée pour la présentation du budget

28. Le Directeur général du Mécanisme mondial est chargé d'établir le budget-programme de travail biennal pour le Mécanisme mondial, y compris la dotation en effectifs proposée, pour examen et approbation par le Président du FIDA avant transmission à la Conférence des Parties, qui l'examine et l'approuve. Comme prévu dans le Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention et le FIDA, les estimations relatives à la part du budget de base consacrée au Mécanisme mondial font l'objet d'une section distincte du budget de la Convention soumis à la Conférence des Parties par le Secrétaire exécutif de la Convention.

29. Les considérations d'ordre budgétaire exposées dans le présent document reposent sur les résultats et cibles proposés dans le projet de plan de travail pluriannuel du Mécanisme mondial pour la période 2012-2015, tel qu'il figure dans le document ICCD/CRIC(10)/5. Ces considérations sont conformes à la décision 9/COP.9, s'agissant en particulier de son annexe III et du modèle qui y est présenté.

30. Le budget requis au titre du personnel, qui doit être prélevé sur le budget de base de la Convention ainsi que sur les contributions extrabudgétaires, a été proposé en fonction des dépenses réelles engagées au cours de l'exercice biennal 2010-2011. Le fait de se fonder sur les dépenses réellement engagées garantit que le montant avancé pour le budget requis au titre du personnel est réaliste. Le scénario budgétaire employé pour la présentation du budget de 2012-2013 est un taux de croissance réelle de 0 % (2,5 % comme convenu avec le secrétariat). Les trois scénarios budgétaires (croissance nominale nulle, croissance réelle nulle, croissance de 5 %) sont présentés au tableau 17. Il convient de noter que le premier de ces scénarios affiche le même budget que celui adopté par la neuvième Conférence des Parties. Il inclut la répartition du budget entre dépenses de personnel, frais de voyage du personnel et autres dépenses de fonctionnement. Dans le deuxième scénario, les frais de voyage du personnel sont réduits au profit d'autres dépenses de fonctionnement qui comprennent les systèmes d'analyse financière PRAIS/FIELD, l'appui aux pays parties, ou encore la communication et la sensibilisation. Enfin, le troisième scénario montre un budget plus élevé pour les frais de voyage du personnel destiné à couvrir les dépenses engagées pour les réunions du CRIC, du CST, les Conférences des Parties et les réunions de leurs Bureaux.

31. Le budget requis est présenté dans les tableaux ci-après pour chaque objectif opérationnel et par résultat, ainsi que pour la Direction exécutive et administration, comme suit:

a) Effectifs requis (prévisions) (en pourcentage);

b) Prévisions de ressources financières requises par poste de dépenses (en euros);

c) Budget prévu (en euros), par résultat du programme de travail du Mécanisme mondial pour l'exercice biennal 2012-2013.

32. L'ensemble du budget prévisionnel est présenté par objectif opérationnel, par région (annexes de la Convention) et par grade pour le personnel prévu (voir tableaux 13 à 15). Le tableau 16 présente l'ensemble du budget par poste de dépenses, et la répartition du budget de base et des contributions volontaires.

B. Transferts financiers: sommes dues et arriérés de paiement

33. En 2009, toutes les sommes dues par le secrétariat de la Convention au titre du budget de base et des dépenses d'appui aux programmes depuis 1999 avaient été réglées par le secrétariat. Les arriérés de quotes-parts des pays parties cumulés au cours de la période 1999-2009 s'élèvent à 816 142 dollars des États-Unis d'Amérique. Les quotes-parts pour l'exercice biennal 2010-2011 ont été versées à hauteur de 98,1 % pour 2010 et 18,1 % pour 2011 (situation au 30 juin 2011).

34. Pour éviter tout dépassement du budget de base pour cause d'arriérés de paiement des quotes-parts par les pays parties, le Mécanisme mondial est contraint de fonctionner avec une provision budgétaire d'au moins 5 % du budget de base. En outre, les dépenses de personnel au titre du budget de base sont avancées par le FIDA lorsque les quotes-parts des pays parties ne sont pas versées en temps voulu. Toute somme due en résultant à la fin de chaque année civile doit être réglée par le Mécanisme mondial.

35. Pour la période 1999-2009, le Mécanisme a réglé toutes les sommes dues en souffrance auprès du FIDA. L'exercice biennal 2010-2011 sera évalué après le 31 décembre 2011.

C. Explications relatives au budget de base et aux contributions volontaires

36. Le projet de budget-programme biennal du Mécanisme mondial (2012-2013) indique le montant estimatif des ressources à financer au moyen de contributions extrabudgétaires en complément de la part estimative du budget de base de la Convention affectée au Mécanisme mondial. Au 30 juin 2011, 32 % du budget estimatif de contributions volontaires étaient disponibles via les accords de financement existants avec les organismes donateurs.

37. Il convient de noter que le budget pour la Direction exécutive et administration (chap. III.E.4, tableaux 10 et 11) englobe toutes les obligations directes du Mécanisme mondial au titre de la Convention (établissement de rapports, mise en œuvre de décisions, notamment), ainsi que la communication et la sensibilisation.

38. Les objets de dépenses figurant dans les tableaux du budget de base et des contributions extrabudgétaires au titre de la Convention ont été convenus avec le secrétariat, hormis l'objet «consultants et contrats institutionnels» qui englobe les transferts budgétaires aux pays et institutions et remplace les anciens accords de dons.

39. Les dépenses d'appui aux programmes prévus dans la Convention sont calculées sur la base de 13 % du montant estimatif global du budget de base. Par le passé, 8 % du budget de base du Mécanisme de base allaient au FIDA pour les frais administratifs généraux liés à

l'hébergement du Mécanisme mondial, et 5 % au secrétariat pour les frais administratifs généraux. En fonction de ce qui aura été convenu entre le FIDA et la Conférence des Parties au sujet des modalités d'hébergement du Mécanisme mondial, la totalité du montant des dépenses d'appui aux programmes pourra être requise pour couvrir l'administration par le FIDA des dépenses au titre du budget de base au cours du prochain exercice biennal. L'appui aux programmes financé au moyen des contributions extrabudgétaires a été couvert par les services fournis par le FIDA à titre de contributions en nature aux activités du Mécanisme mondial jusqu'au présent exercice biennal (2010-2011).

40. Comme par le passé, le budget de fonctionnement global du Mécanisme mondial pour l'exercice biennal 2012-2013 sera fortement tributaire des ressources extrabudgétaires. Le tableau 16 indique que le projet de budget de base permettra de couvrir 22,92 % des ressources financières dont le Mécanisme a besoin pour la durée de l'exercice, les ressources extrabudgétaires devant couvrir le reste de ces besoins, soit 77,08 %.

41. Le projet de budget total du Mécanisme mondial pour 2012-2013 s'élève à 16 200 734 euros (hors dépenses d'appui aux programmes) dont 78 % consacrés à des interventions aux niveaux national et sous-régional. Les 22 % restants serviront à préparer les sessions du CRIC et de la Conférence des Parties et à y participer, à réaliser une analyse financière mondiale et à contribuer aux processus mondiaux ou régionaux (voir tableau 14).

42. Pour ce qui est des contributions directes aux pôles de coordination des activités liées à la Convention, à d'autres organisations gouvernementales et à des institutions sous-régionales, le Mécanisme mondial consacre le gros de son budget opérationnel directement à des interventions à l'échelon du pays sous forme de contrats institutionnels et de consultants (nationaux et internationaux), d'ateliers, souvent en rapport avec la coopération Sud-Sud (SolArid, par exemple), et via les ateliers au titre du Programme d'échange de connaissances du Mécanisme mondial, ceux consacrés à la conception de stratégies de financement intégrées ou encore les travaux techniques et analytiques ayant trait à la mise au point de stratégies de financement intégrées ou de cadres d'investissement intégrés. Jusqu'à 74 % de la valeur estimée des dépenses de personnel et de frais de déplacement du personnel bénéficient directement aux pays parties dans le cadre d'accords de projet et d'interventions de courte durée.

43. Il convient de noter que le tableau des effectifs (tableau 15) a évolué par rapport à l'exercice biennal 2010-2011. Comme convenu à l'issue des débats sur le budget, le poste de coordonnateur du programme d'analyse financière FIELD, qui était de niveau P-4, est désormais de niveau P-5 (ce qui entraîne une dépense supplémentaire de 59 000 euros). Le poste de coordonnateur pour les communications, qui était de niveau P-1, est désormais de niveau P-2 (ce qui entraîne une dépense supplémentaire de 32 000 euros) et deux postes de la catégorie des services généraux (G) ont été relevés à la catégorie professionnelle (P-1) après examen des descriptifs de poste (soit une dépense supplémentaire de 107 000 euros). Ces nouveaux postes P-1 sont maintenant dotés de nouvelles attributions. Enfin, trois titulaires de poste de niveau G-5 qui avaient accumulé plus de dix années de service ont été promus au grade G-6 (soit une dépense supplémentaire de 66 500 euros). Le montant total de l'augmentation des dépenses de personnel s'élève à **264 500 euros**.

44. Seuls 10,10 % des ressources extrabudgétaires servent à financer des postes supplémentaires, portant à 28,61 % du budget total (voir tableau 16) le montant cumulé des dépenses de personnel engagé pour une durée déterminée (contrats de deux ans correspondant à l'exercice biennal de la Convention) au titre du budget de base et des ressources extrabudgétaires. Le gros des ressources extrabudgétaires va directement à l'appui aux pays sous forme de contrats institutionnels et de consultants, ainsi qu'aux coûts liés aux ateliers et aux frais de déplacement du personnel.

45. Les contributions extrabudgétaires versées au cours de la période 2009-2010 figurent dans le rapport d'étape du Mécanisme mondial (ICCD/COP(10)/15), et le détail des dépenses réelles se trouve dans les états ayant fait l'objet d'un audit externe par PricewaterhouseCoopers, établis pour 2009 et 2010. Les états non vérifiés pour la période du 1er janvier au 31 mars 2011 se trouvent dans les documents ICCD/COP(10)/19 et ICCD/COP(10)/20.

D. Conclusions

46. La proposition de budget du Mécanisme mondial, établie selon une approche axée sur les résultats, constitue un outil de budgétisation axé sur les résultats conformes au système du secrétariat de la Convention.

47. Le budget présenté pour le Mécanisme mondial portant sur l'exercice biennal 2012-2013 fera partie intégrante du budget d'ensemble de la Convention, et les recommandations seront incluses dans le document s'y rapportant.

E. Montant requis

48. Les tableaux présentés ci-après sont articulés autour de la présentation du budget telle qu'exposée à la section III.A du présent document. Cette présentation est conforme à celles adoptées par le secrétariat de la Convention, le CRIC et le CST. Les intitulés des résultats, présentés sous forme abrégée, renvoient simplement aux résultats: ils ne reprennent pas l'intitulé complet.

1. Budget requis pour l'objectif opérationnel 5

Tableau 1
Objectif opérationnel 5: effectifs requis (prévisions)
(En pourcentage)

Grade	*Pourcentage du budget de base*	*Pourcentage des fonds extrabudgétaires*	***Total***
D-2	0,45	0	**0,45**
D-1	0,75	0	**0,75**
P-5	0,9	0	**0,9**
P-4	1,5	0	**1,5**
P-3	0	2,3	**2,3**
P-2	0	0	**0**
P-1	1,5	0	**1,5**
G-6	2	0	**2**
G-4	0	0,6	**0,6**
Total	**7,1**	**2,9**	**10**

Tableau 2
Objectif opérationnel 5: prévisions de ressources financières requises par poste de dépenses
(En euros)

Postes de dépenses	*Montant prélevé sur le budget de base*	*Montant prélevé sur les ressources extrabudgétaires*	***Total***
Dépenses de personnel	1 320 589	692 186	**2 012 775**
Consultants et contrats institutionnels		4 732 167	**4 732 167**
Frais de voyage du personnel		1 469 654	**1 469 654**
Ateliers et manifestations		1 610 824	**1 610 824**
Autres dépenses de fonctionnement		1 020 139	**1 020 139**
Total	**1 320 589**	**9 524 970**	**10 845 559**

Tableau 3
Objectif opérationnel 5: budget prévu, par résultat
(En euros)

	Montant prélevé sur le budget de base			*Montant prélevé sur les ressources extrabudgétaires*			
Résultat	*Personnel*	*Autres*	***Total***	*Personnel*	*Autres*	***Total***	***Total***
5.1 (Cadres d'investissement intégrés)	300 232		**300 232**	718 689	5 526 434	**6 245 123**	**6 545 355**
5.2 (Financement par les pays développés) et 5.3 (Fonds des institutions financières internationales)	300 000		**300 000**	143 632	299 429	**443 061**	**743 061**
5.4 (Financements novateurs)	326 000	0	**326 000**	214 611	2 249 061	**2 463 672**	**2 789 672**
5.5 (Transfert de technologie et coopération Sud-Sud)	394 357	0	**394 357**	214 611	2 249 061	**2 463 672**	**767 471**
Total	**1 320 589**	**0**	**1 320 589**	**1 212 286**	**8 312 684**	**9 524 970**	**10 845 559**

2. Budget requis pour l'objectif opérationnel 1

Tableau 4
Objectif opérationnel 1: effectifs requis (prévisions)
(En pourcentage)

Grade	*Pourcentage du budget de base*	*Pourcentage des fonds extrabudgétaires*	***Total***
D-2	0,15	0	**0,15**
D-1	0	0	**0**
P-5	0	0,1	**0,1**
P-4	0,1	0	**0,1**
P-3	0	0,2	**0,2**
P-2	0	0	**0**
P-1	0,5	0	**0,5**
G-6	0	0	**0**
G-4	0	0,1	**0,1**
Total	**0,75**	**0,4**	**1,15**

Tableau 5
Objectif opérationnel 1: prévisions de ressources financières requises par poste de dépenses
(En euros)

Postes de dépenses	*Montant prélevé sur le budget de base*	*Montant prélevé sur les ressources extrabudgétaires*	***Total***
Dépenses de personnel	521 225	306 821	**828 046**
Consultants et contrats institutionnels		29 720	**40 000**
Frais de voyage du personnel		92 875	**92 875**
Ateliers et manifestations		600 001	**600 001**
Autres dépenses de fonctionnement		14 860	**14 860**
Total	**521 225**	**1 044 277**	**1 565 502**

Tableau 6
Objectif opérationnel 1: budget prévu, par résultat
(En euros)

	Montant prélevé sur le budget de base			*Montant prélevé sur les ressources extrabudgétaires*			
Résultat	*Personnel*	*Autres*	***Total***	*Personnel*	*Autres*	***Total***	***Total***
1.2 (Question du financement abordée dans d'autres instances)	290 000	0	**290 000**	580 818	63 460	**644 278**	**934 278**
1.3 (Engagement croissant des organisations de la société civile et de la communauté scientifique)	231 225	0	**231 225**	300 000	100 000	**400 000**	**631 225**
Total	**521 225**	**0**	**521 225**	**880 818**	**163 460**	**1 044 278**	**1 565 503**

3. Budget requis pour l'objectif opérationnel 2

Tableau 7
Objectif opérationnel 2: effectifs requis (prévisions)
(En pourcentage)

Grade	*Pourcentage du budget de base*	*Pourcentage des fonds extrabudgétaires*	***Total***
D-2	0,15	0	**0,15**
D-1	0,1	0	**0,1**
P-5	0,1	0	**0,1**
P-4	0,5	0	**0,5**
P-3	0	0,1	**0,1**
P-2	0,2	0	**0,2**
P-1	0,5	0	**0,5**
G-6	0	0	**0**
G-4	0	0,3	**0,3**
Total	**1,55**	**0,4**	**1,95**

Tableau 8
Objectif opérationnel 2: prévisions de ressources financières requises par poste de dépenses
(En euros)

Postes de dépenses	*Montant prélevé sur le budget de base*	*Montant prélevé sur les ressources extrabudgétaires*	***Total***
Dépenses de personnel	395 304	458 990	**854 294**
Consultants et contrats institutionnels		274 910	**274 910**
Frais de voyage du personnel		130 768	**130 768**
Ateliers et manifestations		407 000	**407 000**
Autres dépenses de fonctionnement		48 295	**48 295**
Total	**395 304**	**1 319 963**	**1 715 267**

Tableau 9
Objectif opérationnel 2: budget prévu, par résultat
(En euros)

	Montant prélevé sur le budget de base			*Montant prélevé sur les ressources extrabudgétaires*			
Résultat	*Personnel*	*Autres*	***Total***	*Personnel*	*Autres*	***Total***	***Total***
2.1 (Déterminants évalués) et 2.2 (Alignement des programmes d'action nationaux)	115 000		**115 000**	100 498	114 422	**214 920**	**329 920**
2.3 (Intégration dans les plans de développement nationaux)	90 500		**90 500**	250 000	398 248	**648 248**	**738 748**
2.4 (Intégration dans les programmes de coopération pour le développement)	89 684		**89 684**	135 600	111 450	**247 050**	**336 734**
2.5 (Mise en œuvre synergique)	100 120		**100 120**	57 430	152 315	**209 745**	**309 865**
Total	**395 304**	**0**	**395 304**	**543 528**	**776 435**	**1 319 963**	**1 715 267**

4. Budget requis pour la Direction exécutive et administration

Tableau 10
Direction exécutive et administration: effectifs requis (prévisions)
(En pourcentage)

Grade	*Pourcentage du budget de base*	*Pourcentage des fonds extrabudgétaires*	***Total***
D-2	0,25	0	**0,25**
D-1	0,15	0	**0,15**
P-5	1	0,9	**1,9**
P-4	0,9	0	**0,9**
P-3	0	3,4	**3,4**
P-2	0,8	0	**0,8**
P-1	0,5	0	**0,5**
G-6	1	0	**1**
G-4	0	0	**0**
Total	**4,6**	**4,3**	**8,9**

Tableau 11
Direction exécutive et administration: prévisions de ressources financières requises par poste de dépenses
(En euros)

Postes de dépenses	*Montant prélevé sur le budget de base*	*Montant prélevé sur les ressources extrabudgétaires*	***Total***
Dépenses de personnel	762 807	177 848	**940 655**
Consultants et contrats institutionnels		221 637	**221 637**
Frais de voyage du personnel	62 975	80 000	**142 975**
Ateliers et manifestations		74 300	**74 300**
Autres dépenses de fonctionnement	650 837	44 000	**694 837**
Total	**1 476 619**	**597 785**	**2 074 404**

Tableau 12
Direction exécutive et administration: budget prévu, par résultat
(En euros)

	Montant prélevé sur le budget de base			*Montant prélevé sur les ressources extrabudgétaires*			
Résultat	*Personnel*	*Autres*	***Total***	*Personnel*	*Autres*	***Total***	***Total***
X.1 (Partenariats, gestion et communication)	762 807	713 812	**1 476 619**	177 996	417 789	**597 785**	**2 074 404**
Total	**762 807**	**713 812**	**1 476 619**	**179 996**	**417 789**	**597 785**	**2 074 404**

5. Budget total prévu pour 2012-2013

Tableau 13
Budget total prévu pour le Mécanisme mondial, par objectif opérationnel
(En euros)

	Montant prélevé sur le budget de base			*Montant prélevé sur les ressources extrabudgétaires*			
Objectif opérationnel	*Personnel*	*Autres*	***Total***	*Personnel*	*Autres*	***Total***	***Total***
1. Plaidoyer, sensibilisation et éducation	521 225	0	**521 225**	880 818	163 460	**1 044 278**	**1 565 503**
2. Cadre d'action	395 304	0	**395 304**	543 528	776 435	**1 319 963**	**1 715 267**
5. Financement et transfert de technologie	1 320 589	0	**1 320 589**	1 212 286	8 312 684	**9 524 970**	**10 845 559**
Direction exécutive et administration	762 807	713 812	**1 476 619**	177 996	417 789	**597 785**	**2 074 404**
Total	**2 999 925**	**713 812**	**3 713 737**	**2 814 628**	**9 670 368**	**12 486 996**	**16 200 733**

Tableau 14
Budget prévu pour chaque objectif opérationnel, par région
(En euros)

	Régions					
Objectifs opérationnels	*Monde*	*Afrique*	*Asie*	*Amérique latine et Caraïbes*	*Pays de la CEE*	***Total***
5. (Financement et transfert de technologie)	1 978 058	5 291 667	1 931 667	1 594 167	50 000	**10 845 559**
1. (Plaidoyer, sensibilisation et éducation)	240 000	704 125	391 378	230 000	0	**1 565 503**
2. Cadre d'action	270 000	755 267	300 000	390 000	0	**1 715 267**
Direction exécutive et administration	733 000	264 452	269 952	790 000	17 000	**2 074 404**
Total	**3 221 058**	**7 015 511**	**2 892 997**	**3 004 167**	**67 000**	**16 200 733**

Tableau 15
Effectifs prévus pour l'exercice biennal
(En euros)

	Montant prélevé sur le budget de base		*Montant prélevé sur le budget de base*		***Total***	
Grade	*Nombre de fonctionnaires*	*Euros*	*Nombre de fonctionnaires*	*Euros*	***Nombre de fonctionnaires***	***Euros***
D-2	1	369 197,00			**1**	**369 197,00**
D-1	1	360 252,00			**1**	**360 252,00**
P-5	2	578 017,00	1	271 848,00	**3**	**849 865,00**
P-4	3	786 718,00			**3**	**786 718,00**
P-3			6	1 266 024,00	**6**	**1 266 024,00**
P-2	1	162 179,00			**1**	**162 179,00**
P-1	3	362 524,00			**3**	**362 524,00**
G-6	3	381 040,00			**3**	**381 040,00**
G-4			1	97 973,40	**1**	**97 973,40**
Total	**14**	**2 999 927,00**	**8**	**1 635 845,40**	**22**	**4 635 772,40**

Tableau 16
Budget total proposé pour le Mécanisme mondial, pour l'exercice biennal 2012-2013
(En euros)

Poste de dépenses	*Budget de base*	*Pourcentage du montant total*	*Ressources extrabudgétaires*	*Pourcentage du montant total*	***Total***	*Pourcentage total*
Dépenses de personnel	2 999 927	18,52	1 635 845	10,10	**4 635 772**	28,61
Consultants et contrats institutionnels		0,00	5 258 434	32,46	**5 258 434**	32,46
Frais de voyage du personnel	62 975	0,39	1 773 297	10,95	**1 836 272**	11,33
Ateliers et manifestations		0,00	2 692 125	16,62	**2 692 125**	16,62
Autres dépenses de fonctionnement	650 837	4,02	1 127 294	6,96	**1 778 131**	10,98
Sous-total	**3 713 739**	**22,92**	**12 486 995**	**77,08**	**16 200 734**	**100,00**
13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes	482 786		1 623 309		**2 106 095**	
Total général disponible pour les activités du Mécanisme mondial	**4 196 525**		**14 110 304**		**18 306 829**	

Tableau 17
Scénarios pour le budget de base
(En euros)

Poste de dépenses	*Scénario croissance nominale nulle*	*Scénario croissance réelle nulle (2,5 %)*	*Scénario croissance 5 %*
Dépenses de personnel	2 999 927	2 999 927	2 999 927
Frais de déplacement du personnel	146 894	62 975	112 388
Autres dépenses de fonctionnement	476 341	650 837	692 003
13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes	471 011	482 786	494 561
Total	**4 094 173**	**4 196 525**	**4 298 879**

Annexe

Organigramme du Mécanisme mondial

Légende
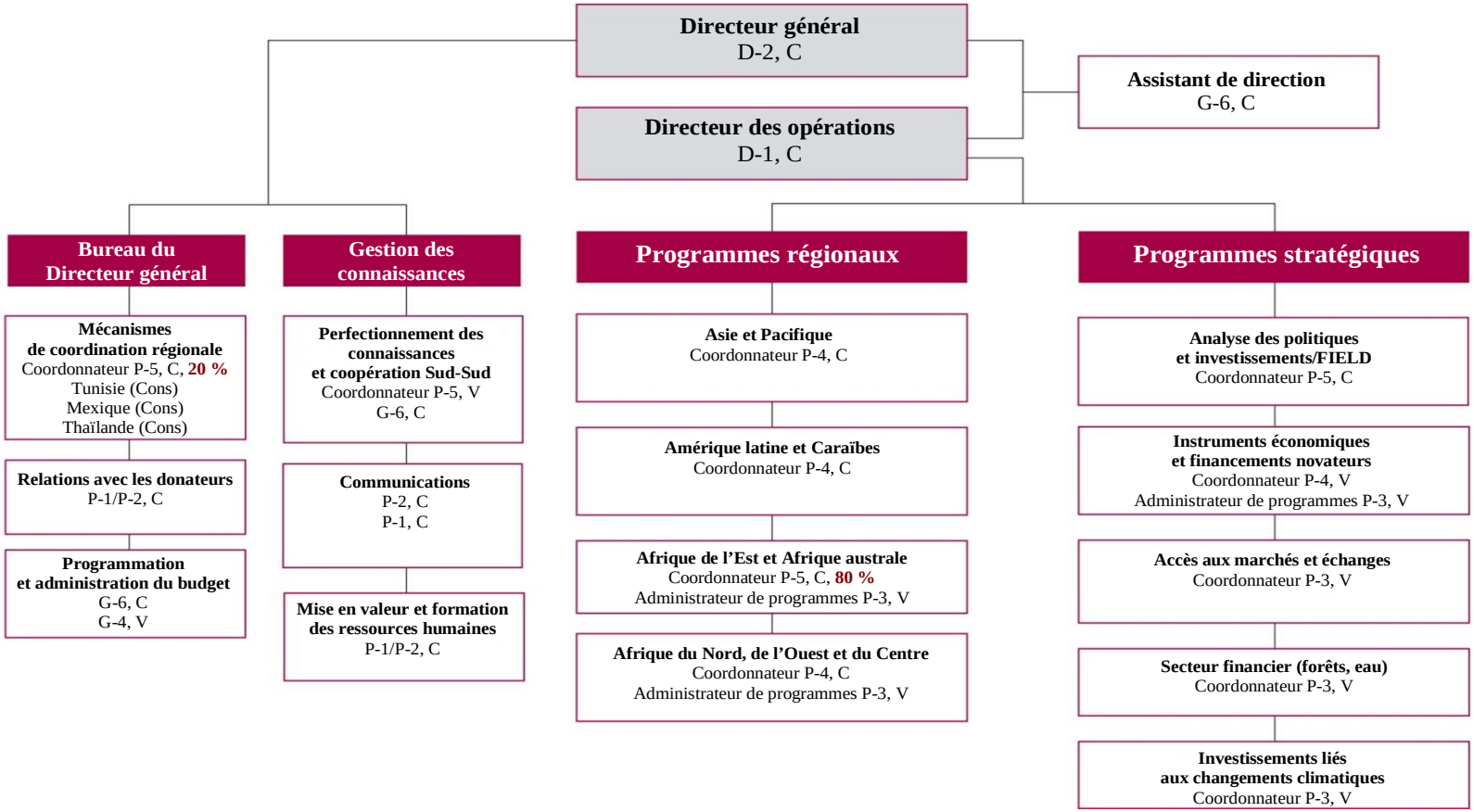
C: Poste financé à partir du budget de base
V: Poste financé à partir des contributions volontaires
Cons: Consultant